

PPR DU BASSIN AVAL DE LA VILAINE

CARTE D'ASSEMBLAGE

Echelle : 1/50000

VU POUR ETRE APPROUVE ET ANNEXE
 A L'ARRETE INTERPREFECTORAL
 EN DATE DU 03 JUIL 2002

BCEOM
 La Seine-Normandie Association de Cabinet
 Muriel NGUYEN

1999
 Pour le Préfet
 Le Sous-Préfet, Chargé de Mission
 Christophe CHAMOUX

Pour le préfet et par délégation,
 le directeur du cabinet,
 Gilles DUFEIGNIEUX



CARTOGRAPHIE
REGLEMENTAIRE

La Vilaine
de Port de Roche
à Brains sur Vilaine

Coupure 1


Echelle : 1/10000

VU POUR ETRE APPROUVE ET ANNEXE
A L'ARRETE INTER-PREFECTORAL
EN DATE DU 17/01/2000



1999
Christophe CHAMJOUX

1999
Christophe CHAMJOUX



Zone 1A	Champ d'expansion des crues à préserver de toute urbanisation nouvelle
Zone 2A	Zones urbanisées soumises à des prescriptions liées à des enjeux de sécurité
Zone 1B	
Zone 2B	
5.30	Cote de référence

Echelle : 1 / 10000

CARTOGRAPHIE
REGLEMENTAIRE

La Vilaine
Communes de Ste Marie, Auessac,
La Chapelle de Brain, Masserac
Coupure 2


Echelle : 1/10000






 VU POUR ETRE APPROUVE ET ANNEXE
 A L'ARRETE INTERPREFECTORAL
 EN DATE DU 03 JUILLET 1999
 Pour le Préfet
 Le Préfet de Mayenne
 Christophe CHAMOUX
 1999

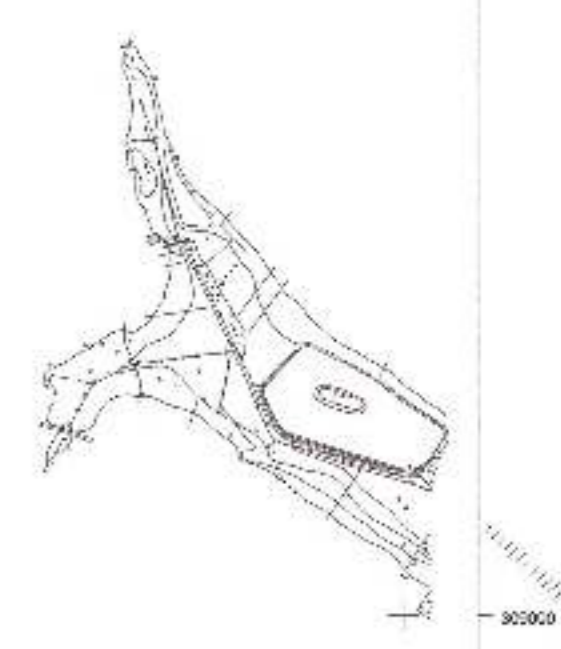
 BCEOM
 Pour le Préfet
 Le Sous-Préfet de Mayenne
 Mariel NGUYEN


 Christophe CHAMOUX

 Mariel NGUYEN



Zone 1A  Champ d'expansion des crues à préserver de toute urbanisation nouvelle
 Zone 2A  Zones urbanisées soumises à des prescriptions liées à des enjeux de sécurité
 Zone 1B  Cote de référence
 Zone 2B  Echelle : 1 / 10000





PPR DU BASSIN AVAL DE LA VILAINE

CARTOGRAPHIE REGLEMENTAIRE

- Secteur de Redon -
 La Vilaine
 de Sainte Marie à Aucfer
 L'Oust
 de la Potinais à Aucfer
 Coupure 3

Echelle : 1/10000




VOU POUR ETRE APPROUVE ET ANNEXE A L'ARRETE INTERPRETOIRE EN DATE DU 03/04/2009

BCEOM
 Pour le Service
 La Société des Ponts et Chaussées de Bretagne
 Muriel NGUYEN

Ch. Magon
 CHERIE DUPEIGNEUX

Christophe CHAMOUX
 Christophe CHAMOUX



Zone 1A Champ d'expansion des crues à préserver de toute urbanisation nouvelle

Zone 2A

Zone 1B Zones urbanisées soumises à des prescriptions liées à des enjeux de sécurité

Zone 2B

5.30 Cote de référence

Echelle : 1 / 10000

**PPR DU BASSIN AVAL
DE LA VILAINE**

**CARTOGRAPHIE
REGLEMENTAIRE**

**La Vilaine aval
L'Isac aval
Aucfer - Cran
Coupure 4**

Echelle : 1/10000

VOUS POUR ÊTRE APPROUVÉ ET ANNEXÉ
À L'ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL
EN DATE DU 03 JUILLET 2002

Pour le préfet et par délégation
Le directeur de cabinet
Christophe Chamoux
Christophe CHAMOUX

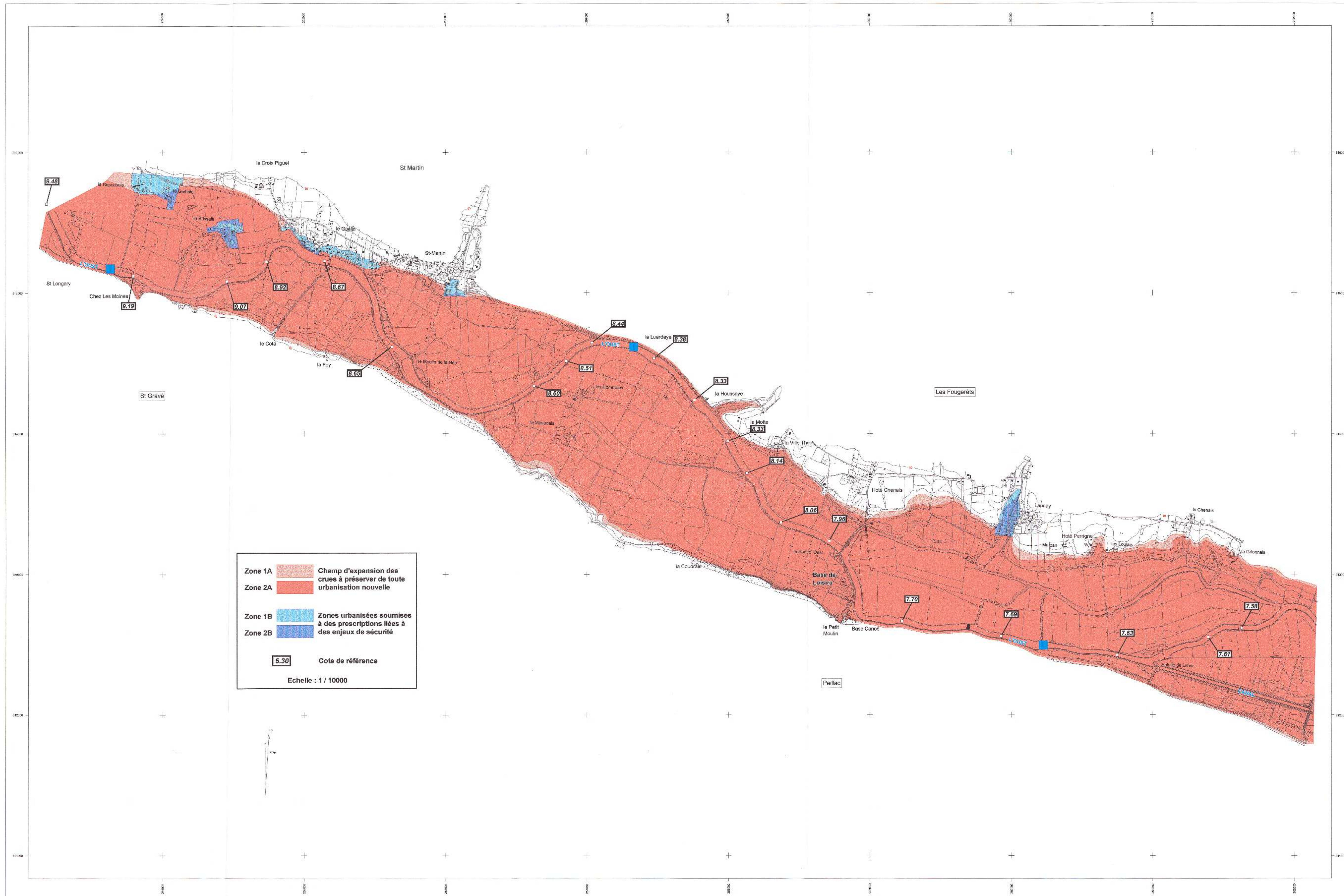
Pour le Préfet
Le Sous-Préfet
1999
Christophe Chamoux
Christophe CHAMOUX

BCEOM
Pour le Préfet
La Sous-Préfecture de Colmar
Muriel NGUYEN

17
1-7

BASSIN DE LA VILAINE
L'OUST RIVIERE - CANAL DE NANTES A BREST

Coupure 5



Zone 1A Champ d'expansion des crues à préserver de toute urbanisation nouvelle
Zone 2A Zones urbanisées soumises à des prescriptions liées à des enjeux de sécurité
Zone 1B
Zone 2B
 Cote de référence
 Echelle : 1 / 10000

PPR DU BASSIN AVAL
DE LA VILAINE

CARTOGRAPHIE
REGLEMENTAIRE

L'Oust de St Gravé
au Pont de Biliaire
Coupure 5

Echelle : 1/10000

VU POUR ÊTRE APPROUVÉ ET ANNEXÉ
 À L'ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL
 EN DATE DU 03 JUILLET 2007

 Christophe CHAMOLEK
 Préfet de la Mayenne
 BCEOM
 La Société des Bénévoles de l'Aménagement
 ANRIEL NGUYEN

BASSIN DE LA VILAINE

L'OUST RIVIERE - L'AFF RIVIERE - L'ARZ RIVIERE - CANAL DE NANTES A BREST

PPR DU BASSIN AVAL DE LA VILAINE

CARTOGRAPHIE
REGLEMENTAIRE

L'Oust, du Pont de Biliaire au Barrage de la Potinais
L'Arz
Coupure 6

Echelle : 1/10000

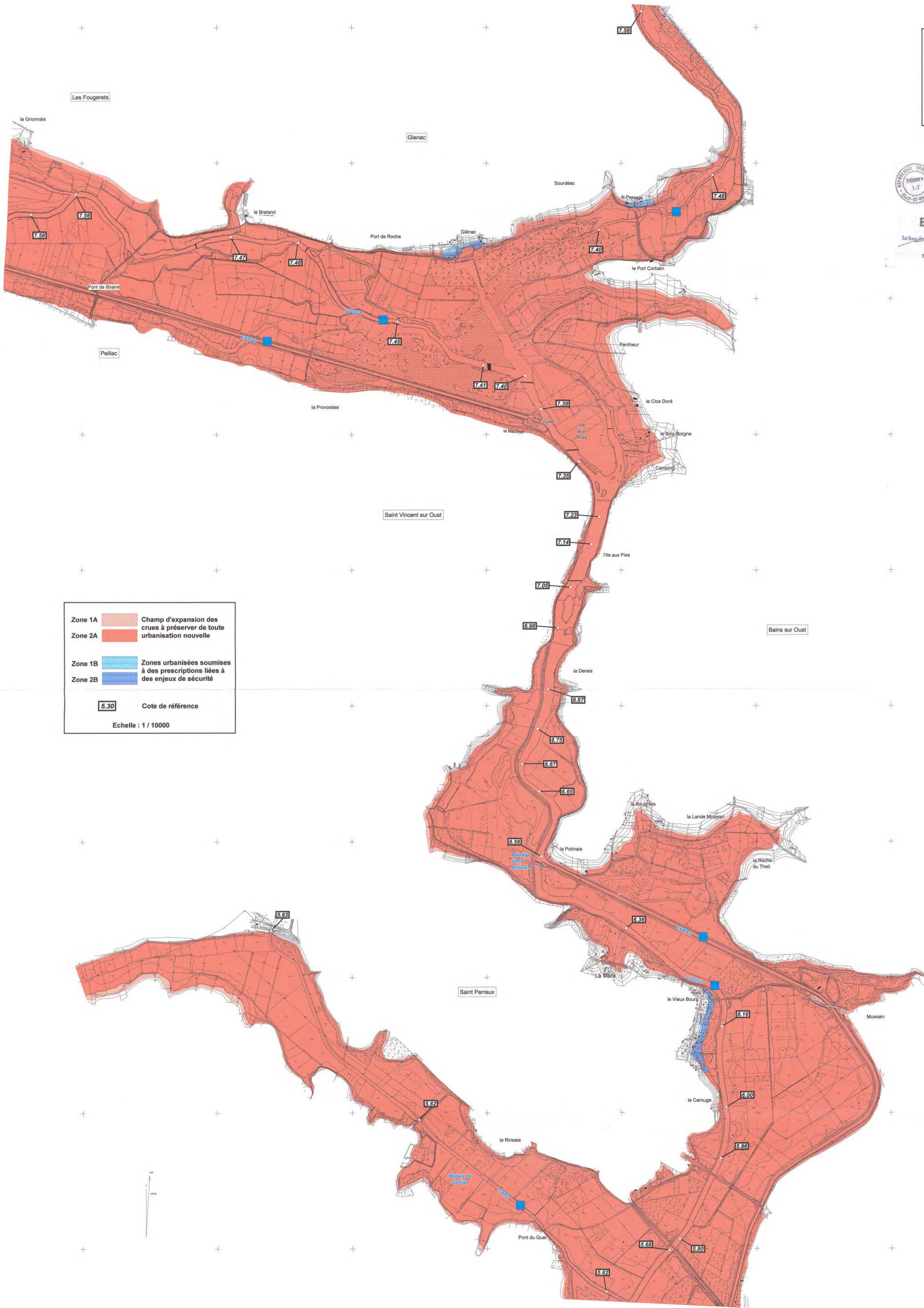


VU POUR ETRE APPROUVE ET ANNEXE
A L'ARRETE INTERPREFECTORAL
EN DATE DU 03 JUILLET 1999

BCEOM

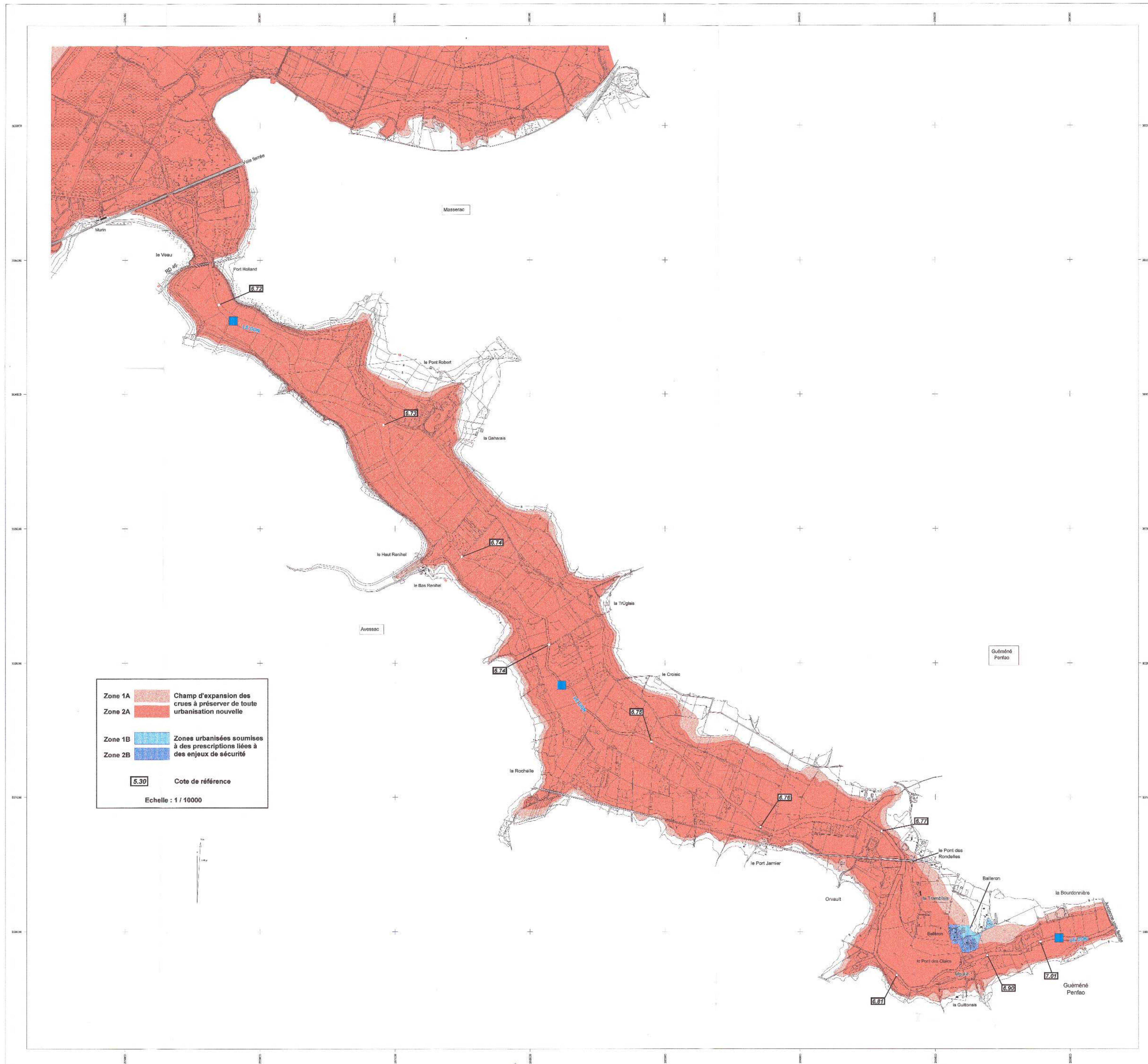
Pour le Maître
La Société Directeur de Cabinet
Michel NOUVEN

Prise en compte et par Allotissement
le directeur du cabinet,
1999
Christophe CHAMOUX



Zone 1A	Champ d'expansion des crues à préserver de toute urbanisation nouvelle
Zone 2A	Zones urbanisées soumises à des prescriptions liées à des enjeux de sécurité
Zone 1B	Zones urbanisées soumises à des prescriptions liées à des enjeux de sécurité
Zone 2B	Zones urbanisées soumises à des prescriptions liées à des enjeux de sécurité
5.30	Cote de référence

Echelle : 1 / 10000



PPR DU BASSIN AVAL DE LA VILAINE

CARTOGRAPHIE REGLEMENTAIRE

**Le Don aval
Coupure 7**

Echelle : 1/10000


 VU POUR ETRE APPROUVE ET ANNEXE A L'ARRETE INTERPREFECTORAL EN DATE DU 03 JUILLET 2002

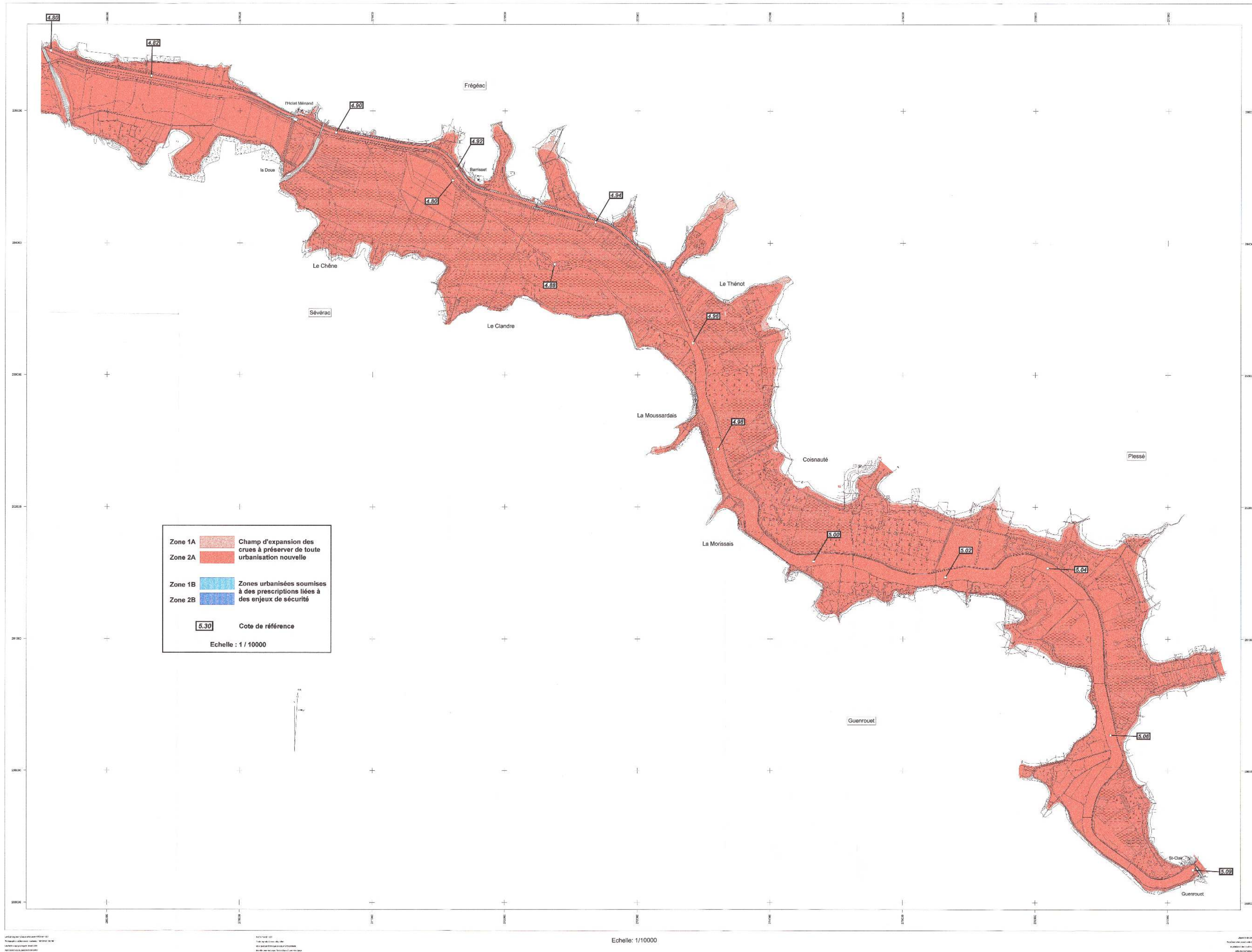




Pour le Préfet de la Sarthe, Directeur de l'Urbanisme
 Christophe CHAMOUK
 1999

Pour le Préfet de la Mayenne, Directeur de l'Urbanisme
 Christophe CHAMOUK
 1999

Pour le Préfet de la Gironde, Directeur de l'Urbanisme
 Christophe CHAMOUK
 1999



PPR DU BASSIN AVAL
DE LA VILAINE

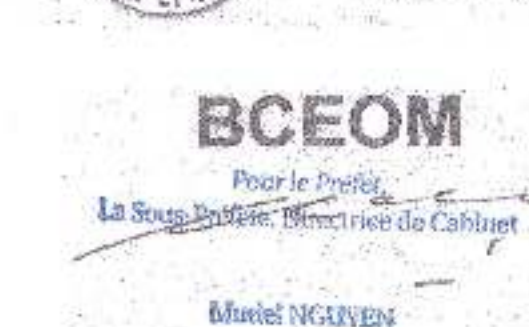
CARTOGRAPHIE
REGLEMENTAIRE

L'Isac de Guenrouet
au Pont Miny
Canal de Nantes à Brest
Coupure 8

Echelle : 1/10000



VU POUR ETRE APPROUVE ET ANNEXE
A L'ARRETE INTERPREFECTORAL
EN DATE DU 09 JUIL 2011



La Direction de l'Urbanisme
Christophe CHAMBOUR

Forêt Publique
de la Région Bretagne
1999
Christophe CHAMBOUR

PPR DU BASSIN AVAL DE LA VILAINE

CARTOGRAPHIE
REGLEMENTAIRE

L'OUST AMONT
St CONGARD - St MARTIN
Coupure 9

Echelle : 1/5000



VU POUR ETRE APPROUVE ET ANNEXE
A L'ARRETE INTER-PREFECTORAL
EN DATE DU 05 10 2002

BCEOM

Christophe CHAMOUX

1999
Christophe CHAMOUX

- Zone 1A  Champ d'expansion des crues à préserver de toute urbanisation nouvelle
- Zone 2A  Zonage d'expansion des crues
- Zone 1B  Zones urbanisées soumises à des prescriptions liées à des enjeux de sécurité
- Zone 2B  Zonage de sécurité

5.30 Cote de référence

Echelle : 1 / 5000

